

1. Council's decision to restructure Council committees

In order to more clearly define the mandates of Council's various committees, eliminate redundancy and ensure effective citizen participation, Council has decided to proceed with a review, revision and restructuring of its committees. As a result, a new overall structure for these committees has been presented to Council by the director general and Council has decided to approve this new operational plan for its committees. This plan will be presented to the existing Council committees and should additional citizen participation be required to complete this new structure, a public request for volunteers will be made in the near future.

2. Mandate given to Les Services EXP Inc. to study the effect of climate change on the flood zone in the town centre in order to advise on an optimal security margin

In light of the fact that the Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques has, on two separate occasions, looked at and accepted the study made by Les Services EXP Inc. of the flood zone in the village centre (first on December 16th 2014 and then again on March 19th 2015), Council has nevertheless decided to add an extra measure of security by taking into consideration the effects of climate change on any future development in this area. As a result, Council has given an additional mandate to Les Services EXP Inc. in order to complete a complementary study which will take into account these effects when deciding upon the level of building indemnization that will be optimal and therefore required for any future construction in this zone. The cost of the study has been capped at \$3,500.

3. Engagement of the legal firm Monty Sylvestre for legal matters dealing with the town centre, including a management plan of the flood zone, a *Programme Particulier d'Urbanisme* (Specific Urban Development Plan), by-laws and any future construction projects

Since there will be a certain number of legal procedures that must be carefully followed in the completion of a management plan for the flood zone in the village centre, as well as a Programme Particulier d'Urbanisme (Specific Urban Development Plan) and the study of any future construction projects in this area, Council has approved the engagement of Me Roland Veilleux of the firm Monty Sylvestre as the municipality's legal council for this dossier. The municipality's director general will be in charge of monitoring the legal costs associated with this project in order not to exceed the amounts that have been budgeted for 2015.

4. Mandate given to the Municipal Regional County of Memphrémagog for the redirection of the Kezar brook

Council has given the MRC Memphrémagog a mandate to begin work as part of the management of the flood zone in the village centre, namely the redirection of the brook on Kezar Road. Since The Village of North Hatley will be responsible for the cost of this work, a preliminary estimate will first be submitted to the municipality for approval. Of course the work will be completed with the authorization of the Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

This completes the April edition of "News from Council". Do not forget to send any comments, questions and concerns to communication@northhatley.org or by mail to The Municipal Council, Village of North Hatley, 3125, ch. Capelton, North Hatley J0B 2C0. You can also continue to check our website and attend monthly Village Council meetings on the first Monday of each month at 7:00 pm at the North Hatley Community Centre: 3127, ch. Capelton.



Municipalité du Village de
Municipality of the Village of
North Hatley

NOUVELLES DU CONSEIL

AVRIL 2015

Cette édition d'avril des Nouvelles du Conseil vous informe des sujets d'intérêt et des décisions récentes du conseil.

1. Décision de restructurer les comités du Conseil;
2. Octroi de mandat à la firme Les Services EXP inc. pour étudier les effets des changements climatiques sur la zone inondable au centre du village de manière à proposer une marge sécuritaire optimale pour tous les développements à venir dans ce secteur;
3. Octroi de mandat à l'étude légale Monty Sylvestre pour les questions juridiques touchant le centre du village, incluant le plan de gestion de la zone inondable, le programme particulier d'urbanisme (PPU), la réglementation et tout projet de construction à venir;
4. Mandat donné au Conseil de la MRC Memphrémagog pour le déplacement du «ruisseau Kezar».

1. Décision de restructurer les comités du Conseil

De manière à définir plus clairement les mandats des différents comités du Conseil, éliminer les redondances et assurer une participation efficace des citoyens, le Conseil a décidé de revoir, réviser et restructurer ses comités. En conséquence, une nouvelle structure globale des comités a été présentée au Conseil par le directeur général et le Conseil a décidé d'approuver ce nouveau plan opérationnel pour ces comités. Ce plan sera présenté aux comités actuels du Conseil et, si une participation accrue des citoyens devait s'avérer nécessaire pour compléter la structure, un appel de candidatures sera lancé auprès de la population

2. Octroi de mandat à la firme Les Services EXP inc. pour étudier les effets des changements climatiques sur la zone inondable au centre du village de manière à proposer une marge sécuritaire optimale pour tous les développements à venir dans ce secteur

Le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a examiné et accepté à deux occasions l'étude hydraulique préparée par Les Services EXP inc. sur la zone inondable au centre du village (d'abord le 16 décembre 2014 et encore une fois le 19 mars 2015). Le Conseil a décidé d'ajouter une mesure supplémentaire de sécurité en prenant en considération les effets des changements climatiques sur tout développement futur dans ce secteur. Conséquemment, le Conseil a donné un mandat à Les Services EXP inc. pour mener une étude complémentaire qui tient compte de ces effets pour décider du niveau d'immunisation requis toute nouvelle construction dans cette zone. Le coût de cette étude est limité à 3500 \$.

3. Octroi de mandat à l'étude légale Monty Sylvestre pour les questions juridiques touchant le centre du village, incluant le plan de gestion de la zone inondable, le programme particulier d'urbanisme (PPU), la réglementation et tout projet de construction à venir

Puisque de nombreuses procédures légales devront être attentivement respectées lors de l'achèvement du plan de gestion de la zone inondable au centre du village, pour le programme particulier d'urbanisme, pour la réglementation et l'étude de tout projet de construction potentiel dans ce secteur, le Conseil a approuvé l'embauche de Me Roland Veilleux de la firme Monty Sylvestre à titre de conseiller juridique dans ce dossier. Le directeur général de la municipalité est responsable du suivi des frais juridiques associés à ce projet afin de ne pas excéder le montant prévu au budget pour 2015.

4. Mandat donné au Conseil de la MRC Memphrémagog pour le déplacement du «ruisseau Kezar»

Le Conseil a donné à la MRC Memphrémagog le mandat de débiter certains travaux requis par la gestion de la zone inondable du centre du village, plus précisément le déplacement du ruisseau Kezar. Puisque le village de North Hatley est responsable des coûts de ces travaux, une estimation préliminaire sera présentée à la municipalité pour approbation. Bien entendu, les travaux seront complétés avec l'autorisation du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Ceci complète notre édition de avril des Nouvelles du Conseil. N'oubliez pas de faire parvenir vos commentaires, questions et inquiétudes à communication@northhatley.org ou par la poste à Conseil municipal; Village de North Hatley; 3125, ch.Capelton; North Hatley J0B 2C0. Vous pouvez aussi continuer à consulter notre site Internet et à assister aux réunions mensuelles du Conseil du village le premier lundi de chaque mois, à 19 h, au centre communautaire de North Hatley : 3127, ch. Capelton.



Municipalité du Village de
Municipality of the Village of

North Hatley

NEWS FROM COUNCIL

APRIL, 2015

The following April edition of News from Council will bring you up to date on the following topics and recently adopted resolutions

1. Council's decision to restructure Council committees;
2. Mandate given to Les Services EXP Inc. to study the effect of climate change on the flood zone in the town centre in order to advise on an optimal security margin;
3. Engagement of the legal firm Monty Sylvestre for legal matters dealing with the town centre, including a management plan of the flood zone, a Programme Particulier d'Urbanisme (Specific Urban Development Plan), by-laws and any future construction projects;
4. Mandate given to the Municipal Regional County of Memphrémagog for the redirection of the Kezar brook.